

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION
Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) de site Nexter Munitions

Lundi 30 septembre 2013 à 10 heures à la Préfecture de Tarbes

PRESIDENCE ASSUREE PAR :

Monsieur Jean-Pierre DUBARRY, Conseil général Tarbes 1

PRESENTS :

Monsieur CHARRIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Pyrénées

Monsieur BONHOURE, DREAL

Monsieur BERGEROU, DREAL

Monsieur ARRAMOND, SDIS 65

Monsieur FORGET, Mairie de Tarbes

Monsieur MARANSIN, Nexter Munitions

Monsieur LEBRETON, Nexter Munitions

Monsieur DUBAU, Nexter Munitions

EXCUSEE :

Madame FOUREL, Nexter Munitions

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du CLIC du 23 novembre 2012.
- 2) Bilan annuel des activités de la société NEXTER MUNITIONS pour l'année 2012.
- 3) Bilan des actions de l'inspection des Installations Classées pour 2012.
- 4) Questions diverses.

La séance est ouverte à 10 heures 15 par Monsieur le Secrétaire Général, qui procède à un tour de table.

Monsieur CHARRIER rappelle que le Comité Local d'Information et de Concertation a pour objet d'approuver le compte rendu de la précédente réunion et d'étudier le bilan annuel de la société NEXTER MUNITIONS.

1) Approbation du compte rendu du CLIC du 23 novembre 2012

En l'absence d'observations, le compte rendu de la réunion du 23 novembre 2012 est approuvé.

2) Bilan annuel des activités de la société NEXTER MUNITIONS pour l'année 2012

Monsieur LEBRETON (NEXTER MUNITIONS) excuse l'absence de Madame FOUREL et présente le bilan des activités, joint au compte rendu.

Les dépenses consacrées aux actions du Plan Annuel de Prévention (PAP) 2012 représentent 433 000 euros et le budget prévisionnel 2013 s'élève à 550 000 euros.

La synthèse de la revue de Direction détaille les actions menées en 2012 (cf. pièce jointe) dont les faits marquants sont l'approbation du PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) et la mise en place d'une sirène PPI (Plan Particulier d'Intervention) permettant d'alerter les populations.

Monsieur CHARRIER demande si des exercices ont permis de tester cette sirène.

Monsieur LEBRETON précise qu'elle est testée tous les premiers mercredis du mois, juste après la sirène de la mairie.

Monsieur BONHOURE rappelle que les installations SEVESO sont tenues d'informer les riverains par le biais d'une plaquette expliquant notamment le fonctionnement de la sirène. Il ajoute qu'un exercice PPI aura lieu avant la fin de l'année.

Monsieur LEBRETON indique que l'ensemble des formations et habilitations a été réalisé en 2012. Le POI (Plan d'Opération Interne) a été refondu et des Fiches Réflexe créées. Enfin, un exercice POI a été organisé avec la cellule de risques chimiques.

Le retour d'expérience provient de la veille du Groupe NEXTER sur les incidents survenus dans le monde et des réunions trimestrielles dédiées à la sécurité.

Les inspections de la DREAL se sont déroulées les 17 juillet et 16 octobre 2012 auxquelles s'ajoutent dix inspections internes.

Monsieur CHARRIER s'enquiert de l'effectif présent sur le site.

Monsieur LEBRETON précise qu'environ 80 personnes sont inscrites sur le site (71 salariés et 10 intérimaires). Il présente ensuite le suivi des actions menées en 2012 :

- l'information du public et des tiers par le biais d'une réunion publique intercommunale le 17 décembre à laquelle quatre riverains ont participé,
- l'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs qui n'ont signalé aucun incident ni risque nouveaux en 2012,
- la participation à une réunion CLIC.

Monsieur LEBRETON aborde ensuite le bilan des actions d'amélioration et notamment la modification et la création de documents dédiés à la sécurité. Il annonce que les installations de protection contre la foudre ont été mises en conformité.

L'indicateur de performance du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) n'a relevé aucun accident majeur en 2012. Depuis 2013, un nouvel indicateur de performance permet d'évaluer plus finement les différents chapitres du SGS selon trois niveaux de performance (à améliorer, maîtrisé, optimisé). Des améliorations sont attendues sur le contrôle du SGS, les audits et les revues de postes.

Monsieur LEBRETON ajoute que NEXTER MUNITIONS n'a déclaré aucun incident environnemental ni accident avec arrêt. En outre, un exercice POI avec simulation de déversement de produit chimique en zone très sensible a été organisé avec les pompiers. Les questions de ces derniers ont permis à l'Entreprise de progresser.

Monsieur CHARRIER propose de simuler un accident majeur avec COD afin de vérifier le réseau de communication.

Monsieur BONHOURE précise que cet exercice est programmé le 7 novembre dans le cadre du PPI.

Monsieur LEBRETON indique que NEXTER MUNITIONS ne dispose pas de programme spécifique de réduction des risques car la profession exige un niveau de maîtrise des risques très important.

Monsieur CHARRIER s'enquiert du niveau de vérification du personnel issu d'entreprises externes.

Monsieur LEBRETON explique que toute personne venant travailler sur le site participe à une demi-journée de formation. En outre, chaque personne pénétrant sur le site est enregistrée mais ne fait pas l'objet d'une autorisation préfectorale.

3) Bilan des actions de l'inspection des Installations Classées pour 2012

Monsieur BONHOURE déplore l'absence du collègue riverain puis indique qu'une première inspection s'est déroulée en juillet 2012 sur la thématique des PCB (polychlorobiphényles). Les sept transformateurs contrôlés étaient décontaminés, mais une signalisation doit être mise en place. La deuxième inspection du 16 octobre 2012 portait sur la pyrotechnie. Les principaux points traités concernaient la vérification de la situation administrative, les suites données aux précédentes visites, la prévention des risques liés au vieillissement des installations, la sirène PPI (dont le fonctionnement et l'audibilité ont été contrôlés) et l'inspection des dépôts de la zone de brûlage des déchets, puisqu'ils n'ont pas le droit d'être transportés. Suite à cette dernière inspection, la procédure de vérification du timbrage des dépôts devait être améliorée.

Après cette inspection approfondie, la DREAL a reçu cinq courriers d'avancement du plan d'action. La prochaine inspection se déroulera le 15 octobre prochain.

Monsieur LEBRETON n'a pas de remarques particulières à formuler suite à cette présentation.

Monsieur BONHOURE présente ensuite la nouvelle loi DDADUE du 16 juillet 2013 modifiant le dispositif de financement des travaux prescrits dans le cadre du PPRT. Cette loi instaure un plafond (en plus de celui existant correspondant à 10% de la valeur du bien) limitant le montant des travaux prescrits à 20 000 euros pour les particuliers et, pour les entreprises, à 5 % du chiffre d'affaires. L'aide de l'Etat de 40 % sous forme de crédit d'impôt est maintenue pour les habitations et la nouvelle loi prévoit un complément de financement, sur 50 % des travaux prescrits, réparti à parts égales entre les collectivités et l'industriel. Cette loi prévoit donc une aide pouvant s'élever pour les particuliers à 90 % du montant des travaux.

Un guide explicatif sur les aides liées au PPRT sera édité. En outre, les collectivités peuvent aider les particuliers et les entreprises à définir les travaux. Par ailleurs, des opérateurs logements peuvent intervenir pour coordonner les travaux de renforcement prescrits, une expérimentation, pilotée par le ministère, est en cours sur 8 sites pilotes en France.

Monsieur CHARRIER s'enquiert du nombre de logements concernés dans le périmètre de NEXTER MUNITIONS.

Monsieur LEBRETON répond qu'une trentaine d'habitations est visée.

Monsieur BONHOURE déplore que les quatre municipalités concernées par le PPRT n'aient rien mis en place à ce jour.

Monsieur CHARRIER propose aux membres de la DREAL de prendre contact avec les collectivités concernées afin de leur expliquer leur taux d'engagement.


Monsieur BONHOURE suggère d'attendre le retour d'expérience des sites expérimentaux.

Monsieur CHARRIER acquiesce puis propose de faire un point sur ce sujet lors de la prochaine réunion.

Monsieur BONHOURE précise que ces aménagements sur les vitrages peuvent être associés avec des travaux liés à l'économie d'énergie.

4) Questions diverses

En l'absence de questions complémentaires, Monsieur le Secrétaire Général lève la séance à 11 heures.


J. P. SUBARRY